



PROCÈS-VERBAL

Séance du 3 avril 2017

Présidence : Mme Christine TROLLIET

1. Appel : 81 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Roxane FARAUT LINARES et Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Maurice GAY, Vincent HACKER et Claude ULDRY
Mme la Municipale Stéphanie SCHMUTZ est excusée.

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : BADERTSCHER Elisabeth, BOURQUI Fabien, BOURQUIN Nicolas, BREITENMOSER Sandrine, CAMPICHE Thierry, CLERC Bastien, DE GARRINI Luciano, JACKSON Brian, KARCHER Christian, KIRCHNER Volker, LEUZINGER Yves, LUGEON Séverine, PAREDES Xavier, TSCHUY Frédéric, UDASSE Christian, UELTSCHI Bernard, VIOGET KARADAG Corinne, WEAVER Mark

Absente : ANNEN Valérie

2. Procès-verbal de la séance du 27 février 2017

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à la secrétaire.

3. Approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente a reçu une demande de la COREG qui souhaite communiquer plus régulièrement avec le Conseil communal suite aux séances du Conseil intercommunal en inscrivant un point « communications de la COREG ». La dernière séance ayant eu lieu le 30 mars, M. Pierre WAHLEN souhaite ajouter un point 5.1 à l'ordre du jour de cette séance.

M. Jacques HANHART s'étonne de cette démarche et aurait voulu savoir ce qu'il se passe. Il estime que M. Wahlen veut diriger tout seul.

M. Pierre WAHLEN répond que la décision de communiquer plus régulièrement a été prise lors de la dernière séance de la commission des affaires régionales à laquelle M. Hanhart n'a pas participé. L'objectif, si le Conseil le souhaite, est de rapporter les discussions de la dernière séance du Conseil intercommunal et rien de plus.

M. Olivier TRIPET, en raison de l'absence de M. Bernard UELTSCHI, souhaite reporter son interpellation, point 22 de l'ordre du jour, à la prochaine séance du Conseil.

Deux modifications sont donc demandées : l'adjonction au point 5.1 « Communication de la COREG », et retrait du point 22. M. Régis JOLY demande que ces deux points soient votés séparément.

Le vote à main levée étant serré, il est procédé au vote électronique. Au vote, le Conseil décide par 42 oui, 31 non et 4 abstentions d'ajouter le point 5.1.

Au vote à main levée, le retrait du point 22 est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Mme la Présidente souligne le fait qu'il n'y a ni démission, ni changement de commissaire à annoncer pour cette séance, ce qu'elle trouve agréable.
- Mme la Présidente signale que la date de la sérénade de la Fanfare est fixée au 12 juin prochain. Les détails seront transmis ultérieurement.
- Mme la Secrétaire rappelle que 31 personnes doivent encore remplir le Doodle concernant la formation Storebox, les retardataires doivent le faire au plus tard le lendemain.
- Mme la Présidente remercie M. le Chef de service Hugues RUBATTEL et son service pour les belles fleurs posées dans la salle chaque soir de Conseil.

5. Communications municipales

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE répond à M. Jean-Pierre VUILLE au sujet de la disparition d'œuvres d'art (lu dans un article du *Matin* le 15 janvier 2017) qui appartenaient à des collections de collectivités publiques et qui s'inquiétait pour « la vue de Nyon depuis le Léman » de Johan Barthold Jongkind acquise entre 2012 et 2013. Cette œuvre se trouve actuellement déposée à l'abri des biens culturels, complètement sécurisé, durant les travaux au Château. Elle sera à nouveau exposée cet automne lorsque les travaux seront terminés. Dans le Château, les œuvres exposées ont des fixations au mur sécurisées, une alarme anti-effraction et une surveillance par les agents d'accueil. Elle suggère par ailleurs au Bureau du Conseil communal, d'organiser une visite de l'abri des biens culturels pour ceux qui le désirent, c'est un endroit qui regorge de trésors et qui enchanterait les Conseillers. Enfin, elle signale que ce jeudi à 18h30 au Musée du Léman, a lieu le vernissage de l'exposition « Plouf » avec des artistes et de la musique.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à Mme Josette GAILLE concernant l'éventuelle réouverture du préau du Rocher pour les voitures. La Municipalité n'a pas changé d'avis et ne changera pas d'avis ; le préau restera interdit aux voitures. Toutefois, si le parking du Martinet devait disparaître, il y aurait une nouvelle réflexion sur le sujet.

M. le Municipal signale également que, lors de sa séance du 6 mars 2017, la Municipalité a procédé au bouclage de 27 préavis. Elle en avait déjà bouclé 26 dans le cadre de la publication des comptes 2015. Elle est satisfaite de ce nombre important de préavis bouclés qui illustre la finalisation de nombreux projets qui sont actuellement menés par la Municipalité et par son administration. Dans la liste des préavis bouclés, il est possible d'évoquer le réaménagement de la route du Stand, la mise en conformité de traversées piétonnes pour les personnes à mobilité réduite, l'amélioration de l'efficacité énergétique de plusieurs bâtiments communaux, ou encore la mise en place de bornes de recharge pour véhicules électriques. Divers crédits pour des concours d'étude ont également pu être bouclés, notamment en vue de la réalisation du parc de la Morâche, d'une deuxième salle de spectacle à l'Usine à Gaz ou de la voie de desserte centrale du nouveau quartier de la Petite Prairie. La Municipalité se plaît à souligner que pour l'ensemble des préavis bouclés, les crédits accordés par le Conseil communal ont été respectés. Seuls quatre préavis dépassent très légèrement les crédits accordés, pour des montants n'excédant pas CHF 10'000.- alors que tous les autres ont permis des économies. Dans l'ensemble, ce sont près de CHF 700'000.- de crédits accordés qui n'ont pas été utilisés.

Le détail des préavis bouclés sera publié dans la brochure des comptes communaux de l'exercice 2016 qui sera prochainement soumise au Conseil communal.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT informe le Conseil que le référendum spontané concernant le DDP accordé à l'EVAM se déroulera le 24 septembre. Ils auraient souhaité qu'il se déroule le 21 mai, mais le Conseil d'Etat a refusé que ce référendum puisse se tenir en même temps que le 2^{ème} tour du Conseil d'Etat, les deux dates étant celles réservées aux votations fédérales. Il signale également que, parallèlement au programme de législation, un rapport sur la stratégie du développement durable sera déposé lors du prochain Conseil.

M. le Syndic répond ensuite à M. Jean-Pierre VUILLE qui, lors de la séance du Conseil communal du 27 février 2017, proposait un label régional pour les produits issus du District de

Nyon, à l'instar de ce qu'il se fait à Genève avec le GRTA, Genève Région Terre d'Avenir. Selon le travail de Bachelor de la HEG de Mme Dumartheray (stagiaire auprès de la déléguée à l'énergie et au développement durable en 2011) intitulé « agriculture de proximité pour les habitants de l'agglomération nyonnaise », 17% des personnes interrogées dans l'agglomération nyonnaise pensent que la création d'un label régional serait une bonne initiative. Il souligne qu'il s'agit d'un travail de Bachelor qui n'a pas de vocation scientifique ou de représentation de tout le district, mais elle avait interrogé 200 personnes. Un tiers des personnes sont prêtes à payer plus cher des produits de label régional. Les gens demandent aussi que la provenance puisse être certifiée avec un gage d'authenticité. Une analyse plus fine devrait être réalisée à propos de ce label et ce travail devrait être mené par le Conseil régional, sachant que le district compte environ 260 producteurs (maraichers, agriculteurs, viticulteurs) dont environ 10 à Nyon. L'importance des filières de vente doit être étudiée ainsi que l'intérêt des producteurs. La charge de travail et de coordination d'un tel label n'est pas à négliger pour un minimum de crédibilité. Cette idée est séduisante et il sera suggéré par courrier au Conseil régional d'étudier cette proposition.

5.1 Communications de la COREG

M. Pierre WAHLEN se demande comment il doit interpréter le résultat du vote avec cette trentaine de Conseillers qui ne souhaitent pas qu'il s'exprime. Il se demande si c'est lié à un désintérêt pour le Conseil intercommunal ou à la forme un peu cavalière de la proposition. Le Conseil intercommunal s'est tenu le jeudi 30 mars et il a siégé pour la première fois dans sa nouvelle composition. Sur les 42 communes membres, Bogis-Bossey et Commugny ayant démissionné fin 2016, pratiquement toutes les communes ont intégré dans leur représentation des conseillers généraux ou communaux. Ce n'est pas encore définitif, mais seules trois communes ont renoncé à faire participer des conseillers généraux ou communaux aux débats du Conseil intercommunal. Ceux-ci représentent 56 délégués sur les 102 qui siègent, soit 40% des voix qui sont en main des assemblées délibérantes. L'ordre du jour de cette séance comportait quatre préavis : les deux premiers sur des projets qui concernent les transports publics et la mobilité, avec de la promotion des mesures d'information, d'incitation et de sensibilisation via un guichet mobile qui sera géré par Pro-Jet. Cette promotion est financée de manière très importante par les transporteurs : TPN, CFF, Nyon-St-Cergue, Car Postal, les entreprises qui participent au guichet mobile, les communes dans lesquelles le guichet mobile se déplace, le Canton ou encore la Confédération. Le deuxième préavis concerne des mesures d'aménagements pour les transports publics avec la création d'un nouvel arrêt de bus à Gilly, devant le nouveau complexe scolaire et sportif, et un carrefour avec des feux à Rolle pour la priorisation des bus. Cela représente pour la Région environ CHF 380'000.- d'investissements qui sont prélevés sur le fonds des transports publics alimenté il y a quelques années à hauteur de CHF 40.-/hab.

Ensuite, les deux autres préavis étaient les deux premiers préavis du DISREN, dispositif d'investissement solidaire régional, qui permet de financer de manière solidaire des projets d'intérêt régional. Toutes les communes membres du Conseil régional ne participent pas à ce but optionnel, puisque 37 ont accepté d'adhérer, 4 l'ont refusé et une ne s'est pas encore déterminée. Cela signifie que les décisions du DISREN ne se prennent pas avec l'ensemble des communes membres du Conseil régional mais uniquement celles qui ont accepté ce dispositif. Ce DISREN permet surtout de lever des frontières avec le Canton et la Confédération qui demandent que ces projets soient portés par l'ensemble de la Région. Idéalement ces projets devraient être développés avec le Conseil régional très en amont, au moment de l'étude de faisabilité, ce qui permet de les intégrer dans le dispositif. Le Conseil régional a établi une grille de critères pour rendre éligible, un projet, au titre de projet d'intérêt régional. Par exemple, il faut que le projet s'inscrive dans une planification régionale, qu'il apporte une véritable plus-value à la région et ses habitants, qu'il soit viable sur le long terme et que son utilité sur le long terme pour un large public soit avérée. En fonction de la dimension régionale du projet, une proposition de répartition du financement est faite par le CODIR qui détermine de quelle manière est financée la part régionale avec le principe des cercles. Un cercle porteur qui est au minimum la commune territoriale, c'est-à-dire la commune dans laquelle le projet est réalisé, et éventuellement dans ce cercle porteur d'autres communes qui sont directement intéressées ou impactées par le projet. Ensuite, il y a un cercle solidaire, soit l'ensemble des autres communes qui ont accepté le DISREN et qui ne

font pas partie du cercle porteur. Cela amène deux responsabilités au Conseil intercommunal : la première responsabilité est de déterminer si le projet a effectivement un intérêt régional et la seconde, de valider la répartition financière proposée par le CODIR. Ce financement solidaire est financé par les communes à raison de 50% au franc par habitant et 50% en fonction des impôts conjoncturels sur les trois dernières années. Il ne faut pas que ce financement solidaire dépasse le 0.9 point d'impôt pour les communes, c'est-à-dire environ CHF 5.5 millions pour la région au maximum par année et donc environ CHF 1 million pour la Ville de Nyon. En plus de cela, un fonds de compensation équivalent à 0.1 point est créé pour aider les communes qui vont actionner la clause de sauvegarde permettant un financement solidaire de l'ensemble des communes si pour l'une ou l'autre des communes, le financement dépasserait le 0.9 point d'impôt. Autrement dit, Nyon doit prévoir dans ses futurs budgets, un montant maximum par année de CHF 1.1 million pour financer de manière solidaire des projets régionaux et également constituer le fonds de compensation. Notre Conseil communal n'a plus à se déterminer sur le financement solidaire, la responsabilité en revient intégralement au Conseil intercommunal. Cette délégation de compétence a été faite au moment où nous avons voté dans les communes en faveur du DISREN.

Deux cas concrets ont fait l'objet de deux préavis lors du dernier Conseil intercommunal. Il s'agissait du crédit d'études de La Maison des Vins pour un montant total de CHF 255'000.- et dont le Conseil régional assurera le 21%, soit CHF 55'000.-. La projection qui est faite pour le crédit de réalisation est budgétée aujourd'hui à CHF 4.9 millions dont CHF 1 million à la charge du Conseil régional. La proposition faite par le CODIR, et acceptée par le Conseil intercommunal, prévoit pour la répartition des 5 millions, 36% pour le cercle porteur (la commune de Mont-sur-Rolle) et deux cercles solidaires. D'une part le cercle solidaire A constitué par l'ensemble des communes viticoles du district, dont Nyon, à hauteur de 54% soit, pour la Ville de Nyon un financement d'environ CHF 160'000.-. D'autre part, le cercle solidaire B, constitué par toutes les autres communes qui ont voté le DISREN pour le solde de 10%.

Le deuxième préavis voté lors du dernier Conseil intercommunal concerne l'étude d'une liaison en mode doux entre la gare de Rolle et Mont-sur Rolle qui s'inscrit dans les projets d'agglomération et qui permettra, à terme, de relier Nyon à Rolle en site propre pour les vélos.

Par ailleurs, M. WAHLEN pensait que la Commission des affaires régionales devait se saisir de la proposition de M. Jean-Pierre VUILLE à propos des produits régionaux, mais la Municipalité s'en est chargée. La commission des affaires régionales souhaitait prendre l'avis de quelques producteurs de la région pour voir quelle est leur appréhension de cette question, avant de déposer un postulat au Conseil intercommunal.

M. Pierre WAHLEN espère que ces informations sont utiles aux membres du Conseil communal. La proposition est qu'après chaque Conseil intercommunal un petit résumé soit fait, la longueur ou forme devant encore être définies avant la prochaine séance le 26 juin.

M. Jacques HANHART, présent le 30 mars, est choqué que le texte de M. WAHLEN n'ait pas été envoyé aux membres de la commission auparavant. Il se demande s'il s'agit de la nouvelle manière de faire. S'il veut parler au nom de la commission, il est prié d'envoyer son texte aux membres de celle-ci préalablement.

M. JENEFSKY pense que ce rapport serait plus utile s'il circulait de manière écrite au sein de la commission intercommunale et soit ensuite transmis au Conseil communal en insistant sur les points discutés au sein de la COREG qui ont de l'importance pour Nyon.

6. *Rapport N° 18 en réponse au postulat de M. le Conseiller communal Victor Allamand et consorts intitulé « Pour le prolongement de l'allée de la Petite Prairie ».*

Rapporteur : M. Pierre WAHLEN

La discussion est ouverte.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES s'étonne de lire que les questions de l'interpellation de M. Pierre WAHLEN au point 21 de l'ordre du jour, ont été débattues en commission mais ne figurent pas dans le rapport N° 18.

M. Victor ALLAMAND était dans la commission ad' hoc mais n'a pas signé le rapport. D'un côté le rapport fait plaisir au postulant qu'il est, puisqu'en l'espace d'une année on a eu une réponse, néanmoins il reste dubitatif par rapport à la réponse municipale. Elle ne lui convient pas. Cependant c'est bien connu, les membres de l'organe consultatif sont des gens difficiles à contenter et souvent ingrats. S'il comprend qu'il faille faire des choix financiers et qu'il n'est pas possible de construire cette nouvelle route d'un coup du giratoire de la route de Signy jusqu'à la route de Duillier, soit 1300 m de long, et que l'on choisit d'assumer seulement 500 m, il trouve inadmissible de ne pas étudier l'entier du trajet sur le territoire communal. C'est un manque d'ambition crasse. Il nous rappelle un épisode plus récent, la petite ceinture, où on avait avancé l'étude d'un tiers du trajet, probablement pour gagner du temps. Résultat : référendum, rejet populaire, et depuis le chemin du Ronzier est coupé en deux, probablement encore pour longtemps. Un autre rappel : une commune de 7000 habitants a construit en un seul bloc une route entre 1963 et 1964, une route également de 1300 m. Cette commune c'est la nôtre et la route c'est l'avenue Alfred Cortot, sur laquelle, à l'époque, on ne slalomait pas. M. Allamand propose de ne pas prendre acte du rapport proposé. Cela ne remet pas en cause la qualité du rapport, cela remet en cause le choix de la Municipalité. Dans quelques mois, par cohérence puisque l'on aura pris acte, on devra accepter de fournir les moyens de l'étude. Il préfère marquer son désaccord tout de suite sur la méthode choisie, cela nous économisera du temps et de l'argent.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES aurait un immense plaisir de déposer un projet qui aille directement jusqu'à la route de Duillier. La Municipalité déposera un préavis au mois de septembre pour un projet qui va jusqu'à la route de la route de St-Cergue mais c'est le maximum que nos partenaires vont pouvoir accepter. Si l'on va plus loin, la commune de Prangins fera opposition et on aura des problèmes. La RDU dans sa totalité va alors périlcliter parce que le projet ne sera plus soutenu par les trois communes. Elle réaffirme la volonté municipale d'aller le plus vite possible sur ce que l'on peut réaliser aujourd'hui, soit de la Gravette à la route de St-Cergue. Pour le moment, on ne peut pas aller plus loin, même si elle aura très envie de pouvoir faire plaisir.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 70 oui, 6 non et 2 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N° 18/2016 valant réponse au postulat « Pour le prolongement de l'allée de la Petite Prairie » rédigé par M. le Conseiller Victor Allamand et consorts.

7. Rapport N° 24 concernant le rapport intermédiaire Etat d'avancement du préavis N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux. ».

Rapporteur : Mme. Renata SUKIENNIK-RACHOULIS

La discussion est ouverte.

Mme Renata SUKIENNIK souhaite avoir une précision sur une information contenue dans le rapport, à savoir que les concierges des différents bâtiments communaux n'ont pas les clés pour accéder aux locaux techniques afin de vérifier s'il y a des problèmes. Dernièrement elle a eu une information contraire et demande à M. le Municipal en charge du dossier s'il peut confirmer ou démentir cette information.

M. Jacques PITTET lit dans le rapport de la commission que dans le domaine de l'optimisation énergétique des bâtiments de la Ville de Nyon, il y a, à l'évidence, des progrès significatifs, mais que cette tâche demande beaucoup de temps. Que l'optimisation soit par projet est intéressant et utile, mais il faut s'assurer que le suivi des installations, tant anciennes que nouvelles, puisse être effectué et qu'un système de maintenance soit instauré

ou maintenu. C'était l'objectif du préavis 199 accepté en mai 2011, avec, à la clé, un crédit cadre d'environ CHF 800'000.- et l'engagement d'un technicien en énergie. Ce n'est que deux ans plus tard, en mai 2013, qu'un ingénieur en efficacité énergétique est engagé. En 2017, presque 6 ans après l'approbation du préavis, un rapport intermédiaire annonce que sur les CHF 800'000.- de crédit accordé, CHF 180'000.- seulement ont été dépensés à fin 2015, et que le programme d'optimisation énergétique se trouve ralenti ou limité par des méthodes contre-productives. Les responsables du service Architecture et Bâtiments préconisent de changer la manière de faire, ce qui est cité dans le rapport de la commission. Ce rapport intermédiaire, s'il donne effectivement un résultat positif des économies d'énergie réalisées dans les bâtiments communaux, résultats que nous pouvons retrouver dans de nombreuses entreprises qui ont sensibilisé leur personnel souvent pour des mesures simples d'économie, il démontre surtout que la méthode appliquée n'est pas satisfaisante et doit être modifiée. Il va donc refuser ce rapport en souhaitant, dans un prochain document, connaître la méthodologie, selon les conclusions du préavis municipal, « qui permettrait d'atteindre les objectifs souhaités par la Municipalité », ou le système de maintenance à instaurer selon le projet de la commission. Tout cela si possible sans engagement de personnel supplémentaire.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à la rapportrice de la commission. Il a fait un lapsus lors de la commission, car il aurait dû préciser que le personnel de maintenance a bien les clés mais n'accède pas à certains bâtiments. Il a cité deux exemples : le Temple dans lequel les concierges ne rentrent plus, puisque qu'une société de sécurité vient le fermer. Il n'y a dès lors plus de regard de la part des concierges ; ils ont les clés mais ne passent plus voir s'il y a une fuite ou si l'on dépense trop d'énergie. Le deuxième exemple est le Centre d'Exploitation Routes et Voirie où une personne (0.8 EPT) fait du nettoyage, mais c'est une personne à bien plaisir de TEM qui passe dans les locaux techniques. Dans le rapport, il est mentionné que l'on travaille avec le service manifestations et maintenance, plus particulièrement pour les nouveaux bâtiments, car un bâtiment comme le Temple est devenu quelque chose de complexe. Auparavant, il suffisait d'allumer la lumière et de l'éteindre. Aujourd'hui, chacun le sait probablement, il y a une petite tablette qui permet même au Syndic s'il le souhaite, de faire sonner les cloches, voire de regarder le taux de particules fines dans le Temple lorsqu'il est fort occupé. Il s'agit d'une maintenance beaucoup plus difficile à gérer que par le passé.

En ce qui concerne les remarques de M. Jacques PITTET, il croit comprendre que ce qu'il reproche ce sont les deux premières années « d'inactivité » de ce préavis. Il précise que jamais le Conseil n'a été aussi bien informé sur un préavis de la Municipalité puisque, pour les deux premières années, il faut simplement relire le rapport de la Commission de Gestion 2013 page 8, dans lequel la commission posait déjà la question et la réponse se trouve sur une page. Concernant le technicien en énergie, M. Zasso, qui avait été engagé et qui devait travailler pour un mandataire externe, il répète qu'ils se sont aperçus que le mandataire externe n'avait pas les tableaux qu'il devait fournir, mais qu'il les construisait au fur et à mesure avec notre technicien en énergie. Ils ont dès lors décidé de se séparer de ce mandataire externe et c'est à ce moment-là qu'ils ont engagé l'ingénieur actuel, à savoir celui qui est cité dans le préavis, M. Baudrat. En ce qui concerne la méthode appliquée, Mme la Présidente de la commission l'a très bien résumé, la méthode principale est de ne rien mettre en place si ce n'est pas rentable dans les quatre années. Ceci a compliqué la tâche car certaines mesures étaient presque rentables mais n'ont pas été prises pour s'en tenir au préavis. Parfois c'est pour CHF 1000.- qu'ils ont renoncé à certaines mesures. Il pense que c'est dommageable mais peut-être que certains Conseillers pensent qu'ils ont bien fait de ne pas les entreprendre. En résumé, il y a eu un rapport intermédiaire à la commission de gestion en 2013, un rapport intermédiaire au Conseil communal en 2014, un rapport intermédiaire au Conseil communal en 2015 et un rapport intermédiaire au Conseil communal en 2016 qui fait l'objet aujourd'hui de la discussion.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 58 oui, 15 non et 5 abstentions :

- d'accepter le rapport N° 24/2016 concernant l'état d'avancement du préavis N° 199/2011 « Optimisation énergétique des bâtiments communaux ».

8. Rapport N° 26 concernant les talus des Promenades du Jura, d'Italie et de la Terrasse Bonstetten.

Rapporteur : Mme. Christine VUAGNIAUX

En préambule, Mme la Rapportrice précise que dans la liste de présences et signataires du rapport, ce n'est pas M. Olivier TRIPET qui était présent, mais M. Bernard UELTSCHI.

La discussion est ouverte.

En complément du préambule de la Présidente de la commission, M. Olivier TRIPET précise qu'il n'a pas signé ce rapport.

M. Jacky COLOMB trouve ce préavis extraordinairement bien documenté. En effet, on nous dit tout ce qu'il faut faire, enlever les cotonéasters, les arbres exotiques et les remplacer par des espèces indigènes, faire des prairies verdoyantes et autres choses poétiques. Nous avons là toute la recette, c'est bien étudié et il ne comprend donc pas pourquoi il faudrait faire une étude par un spécialiste des talus en pente. En passant, il souligne qu'un talus plat n'existe pas. Il aimerait souligner le fait que nous avons un Chef du service des Espaces verts depuis de nombreuses années, qui nous fait de magnifiques parcs, aménagements de giratoires et a même réalisé il y a quelques années, une magnifique prairie sur les talus de la Promenade du Mont-Blanc, peut-être pas assez en pente.... Aujourd'hui, assisté par une personne qui apparemment a toutes les compétences pour ce genre d'étude, il se demande pourquoi il faut donner cette étude à un mandataire extérieur. Nous avons au sein de la commune, des compétences et un service qui a prouvé depuis longtemps qu'il est à la hauteur. Par conséquent, il n'est pas d'accord de financer une telle étude et votera contre ce préavis. Il invite les Conseillers à bien réfléchir et ne pas mettre le doigt dans l'engrenage ; on peut lire dans le rapport que les perspectives de dépenses ultérieures se situent entre CHF 400'000.- et CHF 600'000.-, uniquement pour les trois talus. On parle aussi de la plage, du talus de la promenade du Mont-Blanc, soit un supplément de CHF 300'000.- probablement, ce qui nous amène pas loin du million de dépenses. Si on veut maîtriser les finances, il propose de commencer par là.

M. Victor ALLAMAND avait signalé en 2012 que l'on ne voyait plus le ciel à cause du fatras de végétation qui débordait en tous sens. Petit à petit, cela a été amélioré et, au contraire de l'étude d'une route, on peut sectionner par petits bouts et ne pas tout faire la même année, ce qui permettrait au service d'acquérir de nouvelles connaissances. Comme M. Colomb, il souligne qu'il y a beaucoup de compétences au service des Espaces verts, qui en font la preuve chaque année et on pourrait les laisser faire plutôt que de vouloir faire une grosse étude et un gros chantier en une seule fois. Il votera donc contre cette dépense qu'il juge inutile.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE précise que ces talus représentent un hectare en ville de Nyon, les cordons boisés sous ces talus le double, soit 3 hectares. Ce sont des surfaces importantes avec de très gros enjeux. Comme cela a été mentionné, il y a un gros fouillis sur certain de ces talus, ce qui crée de gros problèmes d'entretien, d'accès, ce qui génère des coûts. Il y a également un problème de plantes invasives qu'il faut traiter. Ces endroits sont par ailleurs des corridors biologiques, source de biodiversité, et des transversales importantes entre les différents cordons boisés que sont le Cossy, l'Asse et le Boiron pour des passages de l'un à l'autre. Une qualité pour ces talus et cordons boisés est essentielle pour l'image de la Ville de Nyon. On ne peut imaginer la Ville de Nyon sans ces arbres, sans ces talus, sans ces pentes, sans ces cordons boisés, ni la Ville de Nyon sans la nature en ville, sujet sur lequel la Municipalité travaille depuis plusieurs années, évidemment d'une manière économique. Elle rappelle l'argument économique de cet entretien maintenant très difficile et donc très coûteux. La Municipalité a décidé de répondre au postulat du Conseil communal en proposant trois choses : la première est un crédit d'études. Comme tous les services constructeurs de la Ville font lorsqu'il y a un gros travail en perspective, les Espaces verts ont déposé un crédit d'étude qui permettra d'avoir une vision globale sur toutes les surfaces décrites précédemment. Il faut travailler sur le futur de cette ville, de ces cordons boisés avec une analyse extérieure neutre. Effectivement, MM. Rubattel et Pernet sont

d'excellents professionnels, par ailleurs contents des compliments faits ce soir, mais face à un tel enjeu pour notre Ville dans son image, dans sa qualité de vie et d'espace, il est important d'avoir cette vision extérieure et le travail d'un spécialiste ainsi que probablement d'autres services. Ce premier crédit concernera une vision globale. Il sera complété d'un deuxième crédit, qui va permettre de poser un projet, de faire un appel d'offres plus spécifiquement pour ces trois talus qui sont ceux du Jura, Bonstetten et Promenade d'Italie. Les autres seront concernés plus tard. A Rive, on attendra le concept des rives du lac, pour étudier les talus de la promenade du Mont-Blanc et de la plage. On attendra aussi d'avoir une vision plus claire autour du Musée du Léman pour retoucher à cet endroit. La troisième demande de crédit concerne des mesures de relevés de géomètre, car il n'en existe pas pour cette zone et ils sont indispensables. On se souvient que le Conseil communal désirait implanter des WC, refaire des cheminements, refaire les escaliers qui sont dangereux et pour cela il faut des relevés de géomètre. Les Espaces verts travaillent bien mais il faut un travail avec d'autres spécialistes, avec d'autres services pour permettre d'avoir une vision à long terme sur toute cette zone, qui touche toute la ville. Une vision à long terme pour une ville verte avec une valeur écologique combinée à un attrait touristique, cela fait partie de l'attrait de cette Ville. Elle encourage les Conseillers à voter ce crédit d'étude triple, pour avoir quelque chose de vraiment abouti qui rende notre ville plus belle à terme, mais par étapes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Pierre WAHLEN demande le vote nominal. Plus de 10 personnes soutiennent la demande (*en annexe*).

Au vote, le Conseil refuse par 41 non, 34 oui et 1 abstention :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 71'400.- TTC pour financer une étude générale sur les talus à Nyon et une étude paysagère des talus des promenades du Jura, d'Italie et de la Terrasse Bonstetten ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9143.20 - *Dépense du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 5 ans ;
3. que ce préavis vaut réponse aux postulats de Mme la Conseillère communale Valérie Mausner-Léger, MM les Conseillers communaux Gilles Grosjean, Christian Karcher et Frédéric Tschuy « Entretien paysager de la butte sous la promenade du Jura » et « Vers le soleil d'Italie, la promenade y mène ».

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT rappelle que ce préavis fait suite à deux postulats du Conseil. Il aimerait que l'on considère que la Municipalité a fait son travail et qu'elle a répondu. Elle n'a pas l'intention de faire une autre réponse. Le préavis est refusé par le Conseil, mais il aimerait qu'il soit mentionné que celui-ci considère que la Municipalité a répondu même s'il n'a pas suivi les conclusions. Il ne faut pas attendre une autre forme de réponse à ces postulats. La Municipalité a fait le travail demandé par le Conseil, le Conseil a approuvé ces postulats, les a votés, a demandé de faire un travail qui a été fait.

M. André CATTIN a entendu M. le Syndic et concède qu'il y a bien eu une réponse au postulat, mais la position n'est pas forcément celle de tous les membres du Conseil communal. Un postulat peut être déposé par une partie des membres sans que cela corresponde aux idées de l'autre partie. Il n'y a donc pas de reproche à faire car ce n'est pas le Conseil dans son entier qui a fait cette demande.

9. Rapport N°27 concernant le Parc de la Maison « Gubler » - Demande d'un crédit de réalisation de CHF 915'000.- TTC pour l'aménagement paysager du jardin, et son ouverture au public - de CHF 30'000.- TTC, pour la création de mares temporaires. Réponse au postulat « Pour une mise en valeur du sentier de la Combe. ».

Rapporteur : M. Olivier STALDER en remplacement de M. Christian KARCHER

M. Victor ALLAMAND signale qu'il a habité très longtemps la Maison Gubler, raison pour laquelle il ne s'était jamais impliqué dans les différentes commissions. Au point 2 de la décision, on peut lire « la combe du Cassy » mais il imagine que l'on parle du sentier de La Combe comme au point 3. Le rapport N° 27 concerne la propriété Gubler, cela a son importance, car peut-être est-il aussi question du sentier de La Combe à la hauteur du cordon où souvent de l'eau ruisselle. A La Combe, il existe le sentier, le chemin et la rue. Tout le monde est embrouillé avec ces différentes appellations. Mais là, il est question de créer des mares sur la propriété Gubler où il n'y a plus d'eau naturellement. Cette propriété possédait une source cadastrée, qui n'est plus alimentée en eau depuis les grandes constructions du quadrilatère de Haute-Combe, il y a environ trente ans. Le très récent grand immeuble du chemin de La Combe a vraisemblablement définitivement coupé l'eau qui suintait encore en contrebas sur le sentier de La Combe. Donc, en l'état, accepter la création de mares temporaires dans la propriété Gubler est un non-sens écologique. Selon le rapport à la deuxième séance, *les membres de la commission ont pu confirmer leur première impression et prendre conscience de la beauté du site*, jusque-là M. Allamand est d'accord, *et de la pertinence des aménagements prévus*. Cette pertinence le fait sourire, lui qui durant 20 ans s'est fait manger par les moustiques à cet endroit. Ces moustiques qui, après la réouverture des mares, seront agréablement surpris de trouver en plus de la chair fraîche et tendre, les enfants de l'UAPE. Il pense donc avoir fait la preuve qu'il est ridicule de faire des mares, il le savait instinctivement dès le début, et il propose un amendement pour ne pas octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 30'000.- pour financer la création de mares temporaires dans la combe du Cossy.

La parole est ouverte sur l'amendement de M. Victor ALLAMAND, à savoir la suppression du point 2 des conclusions.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE clarifie le fait que l'on ne crée pas des mares permanentes. L'eau ne sera pas là, l'idée est de créer des petites dépressions dans le sol avec des cailloux au fond, et, suivant les conditions météorologiques, il y aura de l'eau. Cette eau présente de manière éphémère permet justement le développement de toute une faune, insectes, peut-être moustiques, batraciens, libellules et plein d'animaux intéressés. Le but est d'avoir de l'eau éphémère qui permet de développer de la biodiversité dans ce parc voulu comme de la nature en ville. L'endroit est naturellement humide, il n'y a pas besoin d'amener de l'eau là-bas.

M. le Municipal Claude ULDRY fait remarquer qu'il s'agit de CHF 30'000.- sur un budget de plus de CHF 2 millions. Il demande d'accorder cette somme pour les laisser imaginer cette mare et la réaliser. Effectivement, en commission de construction, tout le monde s'accordait à dire qu'elle aurait surtout un but didactique pour les jeunes qui seront là-bas ou d'autres qui y passeront. Et si par malheur M. Allamand avait raison, à ce moment-là les mesures nécessaires seront prises. Il est vrai que le problème n'a jamais été évoqué en commission de construction. M. Pernet, présent ce soir, les a fait rêver avec ses mares, et M. le Municipal aimerait que le Conseil puisse aussi rêver de ces mares qui ne coûtent que CHF 30'000.-, il demande de leur laisser cette chance.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement de M. Allamand, par 52 non, 23 oui et 3 abstentions.

La discussion est générale se poursuit.

Mme Chiara MONTECCHIO se réjouit de discuter le rapport du parc de la Maison Gubler. L'approbation permettra enfin de démarrer les travaux d'aménagement de la maison pour en faire l'UAPE du centre-ville, si nécessaire. Elle regrette les mois perdus avant de démarrer les

travaux pour nous retrouver aujourd'hui à voter un projet de jardin qui était déjà complet et prêt lors de la votation du 3 octobre 2016. De nature optimiste, elle est contente que les discussions ultérieures sur ce sujet aient pu clarifier les derniers doutes de quelques-uns. Nous voilà prêts à accepter ce préavis et à participer ensemble à une étape importante dans le développement du centre-ville de Nyon ; un bout de nature, un parc pour tous, un lieu d'accueil féérique pour les enfants, un beau programme proposé par notre Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 71 oui, 6 non et 2 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 915'000.- TTC pour financer l'aménagement paysager du jardin du parc de la maison « Gubler » et son ouverture au public. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 30 ans ;
2. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 30'000.- TTC pour financer la création de mares temporaires dans la combe du Cassy. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 – *Dépenses du patrimoine administratif*, dépense amortissable en 1 an ;
3. que le présent préavis vaut réponse au postulat de MM. les Conseillers communaux Karcher et Tschuy du 18 mai 2015 « Pour une mise en valeur du sentier de la Combe »

10. Rapport N° 28 en réponse au postulat « Valorisation de la parcelle N° 507 » de M. le Conseiller communal Olivier MONGE.

Rapporteur : Mme Edyta GRAF

La discussion est ouverte.

M. Philippe GLASSON n'arrive pas à comprendre que l'on fasse l'éloge de la verdure, des cordons boisés qui descendent vers le lac le long des trois ruisseaux qui délimitent la géographie de notre ville et tout d'un coup au nom de la rentabilité, on nous propose le bétonnage d'une forêt qui se trouve au milieu de la ville et qui est un des espaces de verdure naturel spontané. Lorsque l'on reviendra sur la possibilité d'y construire quelque chose, on ira mettre le bout de forêt du côté de St-Cergue pour être en ordre en termes de replantation mais on aura éliminé une forêt au milieu de la ville et il pense que l'on ne peut pas avoir deux types de discours, d'une part la rentabilité en coupant la forêt et d'autre part privilégier la nature.

M. Jacques HANHART n'est pas d'accord avec M. GLASSON, et il aimerait que la Municipalité se pose sérieusement la question. On sait que l'on peut construire sur un bout de forêt, mais dans ce cas, on a une maison qui est plus ou moins une ruine, des murs qui tombent et il se demande si, aujourd'hui, il ne faut pas arrêter le projet de l'UAPE, le remettre sur le métier, tout en sachant que cela ne plaira pas à beaucoup de gens ici. Ce n'est pas une proposition contre l'UAPE, mais il désire faire quelque chose de concret avec un bâtiment qui tient debout, qui a des escaliers de secours qui soient de vrais escaliers et qui ne coûte pas le double au m3 d'une maison moderne. Il demande de bien réfléchir.

Mme Jessica JACCOUD voit difficilement ce que M. HANHART pourrait faire de plus concret comme construction pour les habitants dans cette ville qu'une UAPE.

Mme Edyta GRAF répond à deux questions posées. Déplacer la petite forêt choquerait certaines âmes, mais elle précise après analyse paysagère de la parcelle, qu'il n'est pas question d'aménager cette petite forêt mais qu'elle pourrait accueillir une construction nécessaire pour les besoins des Nyonnais. On a la possibilité de déplacer ces arbres compensés un par un dans un endroit beaucoup plus propice et permettre à cette parcelle constructible et acquise pour CHF 5.5 millions de construire une UAPE revenant au final à

CHF 10 millions. Elle pense qu'il y a quelque chose à faire sur ces m2 avec un magnifique parc à côté dont l'aménagement est possible

M. Christian PERRIN a un peu le même point de vue que M. Jacques HANHART, et il pense quand il voit cette maison, qu'elle ne mérite qu'une chose, c'est d'être démolie pour refaire quelque chose de pratique, censé. On avait fait cela au collège de Marens que l'on a rasé et reconstruit pour que ce soit plus pratique et fonctionnel et il n'y a pas de raison qu'ici on ne fasse pas la même chose, cela lui paraît intelligent et il regrette infiniment que l'on ne soit pas passé par là.

M. Victor ALLAMAND s'interroge par rapport à la forêt. Il a rencontré un garde forestier d'arrondissement à la retraite depuis peu. Celui-ci lui a expliqué que l'on ne peut pas couper des arbres, classés en forêt, pour agrandir un bâtiment existant. On pourrait le faire s'il s'agissait de l'armée ou des chemins de fer. Il se demande si tout d'un coup la ville de Nyon est propulsée au niveau de l'armée ou du chemin de fer.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 64 oui, 10 non et 5 abstentions :

- de prendre acte du rapport municipal N°28/2016 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Olivier Monge du 3 octobre 2016 « valorisation de la parcelle N°507 ».

11. *Rapport N° 37 concernant les travaux d'infrastructure sur le réseau d'électricité et le réseau d'eau dans le cadre de l'extension de l'Hôpital de Nyon. Demande de crédit de CHF 1'385'000.- (HT).*

Rapporteur : M. Marco CARENZA

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 74 oui et 1 abstention :

1. d'autoriser la Municipalité à faire réaliser les travaux d'infrastructure sur le réseau d'électricité ainsi que l'extension et le bouclage du réseau d'eau potable, dans le cadre de l'extension de l'hôpital de Nyon (GHOL) ;
2. de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 1'385'000.- (HT), montant qui sera partiellement compensé par une participation financière du GHOL pour un montant de CHF 413'000.-. Les différentes composantes du projet seront comptabilisées de la manière suivante :
 - a) un montant de CHF 610'000.- (HT) pour les travaux de démolition du poste « Hôpital 1 » et son remplacement par un nouveau poste de transformation électrique utile à l'extension de l'hôpital et au quartier. Ce montant sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité, et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
 - b) un montant de CHF 69'000.- (HT) pour l'achat de trois transformateurs de distribution de 1'000 kVA équipant le nouveau poste de transformation, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité, et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
 - c) un montant de CHF 180'000.- (HT) pour les travaux sur le réseau moyenne tension, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;

- d) un montant de CHF 256'000.- (HT) pour les travaux du réseau basse tension, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
- e) un montant de CHF 25'000.- (HT) pour les travaux de détournement de la fibre optique, qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
- f) un montant de CHF 10'000.- (HT) pour les travaux de démontage des installations électrotechniques du poste existant « Hôpital 2 » (forfait main d'œuvre) qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
- g) un montant de CHF 60'000.- (HT) pour les travaux de désaffectation anticipés du poste « Hôpital 2 » (forfait matériel), qui sera porté au compte N° 9144.30 du Service de l'Electricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans ;
- h) un montant de CHF 175'000.- (HT) pour les travaux sur le réseau d'eau potable et de défense incendie, qui sera porté au compte N° 9144.01 du Service des eaux et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels, dépenses amortissables en 30 ans.
- i) participation de l'hôpital de Nyon (GHOL) pour un montant de CHF 413'000.- (HT) qui viendra en déduction des montants ci-dessus affectés au Service de l'Electricité.

12. Rapport N° 38 concernant la parcelle N° 379, sise rue de Rive 13 à Nyon. Demande d'un crédit de CHF 2'746'000.- pour l'acquisition de la propriété. Demande d'un crédit de fonctionnement annuel de CHF 22'000.- pour l'entretien courant du bâtiment.

Rapporteur : M. Robert JENEFSKY

La discussion est ouverte.

Mme Béatrice ENGGIST demande le vote nominal. Cette demande est appuyée par au moins 10 conseillers (*en annexe*).

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 76 oui, 2 non et 2 abstentions :

1. d'octroyer un crédit d'investissement de CHF 2'746'000.-, frais de transaction compris, pour l'achat de la parcelle N° 379, sise rue de Rive 13 à Nyon ;
2. de porter ce montant en augmentation du compte N° 9123.01 – Terrains et bâtiments du patrimoine financier, dépense amortissable en 30 ans ;
3. d'octroyer un crédit de fonctionnement annuel de CHF 22'000.- pour l'entretien courant du bâtiment ;
4. de porter ce montant en augmentation du budget de fonctionnement 2018, compte N° 355.3141.80 - Entretien général des bâtiments du patrimoine financier

13. Propositions individuelles.

M. Pierre GIRARD revient sur la parcelle acquise en fin de dernière législature du côté de Champs-Colin plus connue sous le nom de parcelle « Lude ». Il demande s'il y a une négociation en cours avec le locataire actuel, vu que le montant indiqué au budget concernait une location sur une certaine période mais pas sur l'ensemble de l'année. Concernant l'ancien

propriétaire Lude, il avait été dit qu'après 2-3 mois il n'y aurait plus rien du tout et il aimerait savoir où cela en est vu qu'il a l'impression que le tas de ferraille augmente.

M. le Municipal Claude ULDRY lui répond que la COFIN s'était déjà posé la question lors du dépôt du budget dans lequel il avait été mis des revenus seulement jusqu'au mois d'avril. Effectivement, le bail s'arrêtait au mois d'avril et la Municipalité a rencontré le dirigeant de cette société au mois de décembre 2016. Le bail est en mains de la Régie Burnier pour la reconduction pour 5 ans au même prix, c'est-à-dire CHF 16'000.-, les CHF 4000.- restant la partie utilisée par un des membres de la famille Lude. Au cas où celui-ci libérerait ses locaux, ils ont quelqu'un qui est très intéressé par cette petite partie.

M. Laurent MIEVILLE a été interpellé par un collègue d'un autre parti qui lui a indiqué que beaucoup d'affiches pour les élections ont été retirées aujourd'hui en localité de Nyon. Sa première pensée fut que cela devait être dû à l'activation ce jour des affichages proposés par la Ville, mais ce n'est pas le cas. On est dans une situation particulière à Nyon dans la mesure où il n'y a aucune affiche hormis celles qui ont été payées à des privés ou posées sur des terrains privés. On est à un mois des élections et nous n'avons aucune affiche en Ville de Nyon. Celles posées sur les lampadaires ou autres ont été enlevées. Il demande si c'est normal et si la Ville retire les affiches en localité. En dehors de la localité, c'est le voyer qui s'en occupe et il demande si la ville applique le même principe.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui répond que sur la commune de Nyon, ils enlèvent les affiches au fur et à mesure selon le règlement, et pour les affichages mises à disposition par la Ville, elle laissera répondre M. le Syndic.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT ajoute qu'effectivement tous les responsables des partis ont reçu une information que des panneaux seront à disposition à partir du lundi 3 avril jusqu'au dimanche 30 avril pour le 1^{er} tour. Tous ont reçu un plan dans lequel étaient mentionnés ces panneaux avec la répartition pour les partis dans un souhait d'égalité de traitement, à quel moment les affiches devaient parvenir etc. Vu que la Municipalité fait un effort sur le territoire de la Ville en mettant des panneaux spéciaux à disposition, tout affichage sauvage n'est pas toléré. Il y a une seule différence, dans le cas d'affichage sur du domaine privé-privé. Il y a effectivement quelques parcelles appartenant à des agriculteurs proches soit du PLR soit de l'UDC sur lesquelles on peut trouver quelques panneaux. Les agriculteurs socialistes étant moins nombreux, on trouve plutôt des affiches de ce type-là. Pour le reste, toutes les affiches sont enlevées et il peut lui renvoyer le message d'information si nécessaire. C'est une société qui fait le travail d'affichage depuis ce matin comme prévu.

M. Pierre PATELLI suggère à la Municipalité de rejoindre l'association « mobilité piétonne suisse ». Cette association s'occupe de donner des conseils et expertises techniques auprès des communes et de constituer une plateforme d'échanges pour tout ce qui a trait avec la mobilité piétonne en zone urbaine. Un soutien modeste de CHF 250.- par année est demandé pour une ville de la taille de Nyon. Ceci permettrait par exemple de pouvoir bénéficier d'un regard critique pour améliorer la question des espaces publics à l'heure ou le « cœur de ville » va être lancé ainsi que les mesures du programme d'agglomération de deuxième génération. Plusieurs villes romandes telles que Genève, Renens, Lausanne, Ecublens sont déjà membres. Il remercie la Municipalité d'étudier cette possibilité d'adhésion.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES lui répond qu'il faut que cette association lui envoie un email avec un bulletin de versement et ils verront ce qui est possible. M. le Syndic Daniel ROSSELLAT ajoute que dans un cas comme celui-ci, il faut envoyer une information à la Municipalité avec les indications pour pouvoir étudier le cas, ce qui n'empêche pas de le faire au Conseil pour montrer l'intérêt.

M. Yves GAUTHIER-JAQUES aimerait inviter la Municipalité in corpore à être un peu plus attentive concernant les dates qui ont été portées à notre Conseil pour les prochains préavis car il y a deux commissions qui se déroulent le même soir avec une heure de décalage. Certes pour un groupe comme le PLR cela pose moins de problèmes pour pouvoir organiser les commissaires, mais il pense surtout aux groupes plus petits et il trouve cela un peu dommage, c'est la deuxième fois qu'il intervient à ce sujet. Cela doit être compliqué pour la Municipalité de trouver un arrangement, mais il est certain que le secrétaire de la Municipalité

a une vue d'ensemble des préavis qui sont déposés et qu'une planification de ces dates pourrait être faite de manière plus étalée dans le temps même si certains objets sont importants et doivent être débattus très rapidement par le Conseil.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT relève qu'il n'y a pas du tout d'absence de coordination. Au contraire c'est M. le Syndic qui a fixé les deux séances le même soir, justement en pensant aussi aux petits partis qui pouvaient déléguer une seule personne. Il y a une séance à 19h et l'autre à 20h15 car il part de l'idée que la première séance ne devrait pas durer toute la soirée et a imaginé que c'était une économie de moyens de faire les deux séances le même soir. Il y a le temps nécessaire sauf s'il y a quelque chose qu'ils n'ont pas imaginé, ils se trouveraient alors dans une situation un peu délicate. Dans ce cas, c'était calculé et voulu.

M. Jean-Pierre VUILLE a entendu dire que la Poste Nyon 2 allait fermer. Il demande si la Municipalité est au courant et ce qu'elle va faire.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT n'a jamais entendu parler de cela. Il se demande si l'information est sortie le 1^{er} avril ! Ils ont plutôt entendu parler d'un Nyon 3 avec La Poste. Même si leur stratégie peut varier au gré des périodes et des personnes, cette dernière a toujours eu l'élégance de les prévenir en ce qui concerne le territoire nyonnais. Il imagine qu'ils auraient été informés si telle était leur intention.

M. Jacky COLOMB a vu récemment à la télévision qu'une ou plusieurs entreprises chinoises font des vélos en libre-service qui s'utilisent au moyen d'un smartphone et ne nécessitent aucune station de dépôt. On les prend où ils sont et on les dépose ailleurs. Ils sont facturés au temps. C'est un principe qui pourrait nous sauver éventuellement des Publibike et autres sociétés qui nécessitent des installations fixes. Il laisse le soin à la Municipalité d'y réfléchir.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT trouve l'idée bonne mais les discussions sont suffisamment compliquées sans que des Chinois ne viennent s'en mêler.

M. Victor ALLAMAND a de la peine à comprendre l'ambiguïté de la Municipalité en favorisant d'une main le développement de points de vente pour des boissons, des alcools ou de la petite nourriture et de l'autre en achetant à 50m un restaurant qui a des difficultés et on sait qu'à Rive plusieurs ont des difficultés.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, s'il a bien compris la question, précise que cela aurait pu être n'importe quoi sur cette parcelle, la Municipalité aurait été intéressée. Ils sont intéressés par le foncier, par l'endroit où est positionnée cette parcelle. La Municipalité n'a pas vocation d'être aubergiste. Quant à savoir pourquoi le restaurateur en question aurait des difficultés, cela relève de sa sphère privée, comme le succès de certains restaurants ou le moins succès d'autres. Il n'y a pas de stratégie sur la restauration, ni sur la distribution de boissons alcoolisées ou non à l'échelle de la Ville. Il n'y a pas de grande stratégie municipale, juste l'idée qu'il y ait une certaine animation, un certain nombre de points de vente, que ces restaurants et lieux de convivialité favorisent la fréquentation de la ville surtout au bord du lac. Il n'y a pas d'autre stratégie que cela. Ils ne rachètent pas un restaurant, mais d'abord la parcelle et ils ne vont pas démolir le restaurant. C'est bien le foncier qui est intéressant.

14. *Préavis N° 39 concernant l'aménagement du carrefour entre la route de Signy et le chemin de Précossy et cheminements pour piétons et vélos - Demande d'un crédit de réalisation pour : Travaux d'aménagement routier et de mobilité douce CHF 763'000.- TTC - Travaux des SIN CHF 20'000.- HT.*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. *Préavis N° 40 concernant le programme de législature 2016-2021.*

La discussion est ouverte.

Mme Jessica JACCOUD s'exprime au nom de la plateforme de gauche composée du groupe des Verts et des Socialistes. Cette plateforme exprime sa vive satisfaction à la lecture du programme de législature et le soutiendra sans réserve. Cela étant, ils constatent que ce programme de législature se place dans la droite ligne, dans l'exacte continuité, sans virage ni même escapade, des programmes politiques présentés en leur temps par feu les Municipalités de gauche. Ainsi, les nombreuses études menées lors de la précédente législature par une majorité lourdement attaquée, se retrouve planifiée et concrétisée dans un programme ambitieux. Elle cite à titre d'exemple, le projet « cœur de ville », celui des rives du lac, l'objectif logement, le déploiement des crèches ainsi que la valorisation des espaces publics, des bâtiments et monuments identitaires et historiques. Ces exemples ne sont de loin pas exhaustifs. Ils parient donc que dans quatre ans, celles et ceux qui composent aujourd'hui la majorité exécutive et qui se sont tant vantés de vouloir faire « Nyon autrement » se féliciteront d'avoir réalisé une Nyon « cœur de ville » et ville de cœur. A n'en point douter, les adeptes des slogans politiques en perdront leur latin.

Mme Josette GAILLE intervient à propos du programme de législature 2016-2021 dans lequel il est fait mention du sport bien discrètement en page 10 avec, elle cite « le projet emblématique retenu – la création du complexe sportif de Colovray ». Elle a consulté son dictionnaire pour le mot « emblématique » qui signifie « chose abstraite ». Alors elle ne sait pas si les sportifs doivent se contenter de ce texte pour avoir l'illusion, qui dure depuis des années, qu'une salle polyvalente pourrait un jour être mise à la disposition des sociétés et de la population. Doyenne de ce Conseil, elle a toujours fait du sport et en fait toujours. Comme de nombreux Conseillers dans cette salle, tous partis confondus, elle est attentive et à l'écoute des sportifs et espère que tous unis, nous allons pouvoir faire le forcing pour qu'une salle polyvalente à Colovray puisse être mise à la disposition des sociétés et de la population sans qu'elle soit gérée par les écoles. D'autre part, en page 13, concernant l'« Elargissement du tunnel de l'Etraz », Mme Josette GAILLE, habitante de ce quartier, emprunte ce tunnel quotidiennement, à toute heure de jour comme de nuit tous les jours de la semaine. Les files d'attente aux feux du tunnel ne sont jamais très grandes, même si le trafic a augmenté depuis qu'il y a des feux au chemin de Bourgogne qui provoquent des embouteillages jusqu'au giratoire de Novartis. Les gens venant de la région de Prangins pour aller par exemple dans le quartier de l'hôpital préfèrent passer par la gare, la circulation est beaucoup plus fluide. Elle ne pense donc pas que dépenser beaucoup d'argent pour l'élargissement du tunnel de l'Etraz soit une bonne idée. De toute façon, ces travaux faisant également partie des projets emblématiques, donc abstraits, nous aurons encore le temps d'en parler.

Nous avons été très gâtés ces dernières semaines selon M. Yvan RYZ avec les programmes de Visions du Réel, le Montreux Jazz Festival, le Paléo et maintenant la Municipalité qui vient présenter son programme phare pour ces prochaines années. Un programme avec ses têtes d'affiche nommées place Perdtemps, les rives du lac, cœur de ville,... et qui tient beaucoup de sa cohérence par sa capacité à avoir réussi à mettre plusieurs sensibilités autour d'une même programmation, mais il y a aussi des absents : une politique énergétique « couillue », qui veut se donner les moyens de faire le tournant énergétique et il espère que la Municipalité va se prononcer en faveur de la stratégie énergétique 2050. L'environnement est un peu le parent pauvre de ce programme de législature. Il y a la stratégie du développement durable annoncée par M. le Syndic en début de séance, qui va arriver. Alors il se demande s'il s'agit d'une stratégie ad hoc pas tout à fait bien intégrée à la vision de base, s'il s'agit du programme « off », le programme gratuit des petites scènes, que l'on va voir lorsque l'on n'a pas le temps ou le billet pour voir autre chose. Pour qu'une programmation soit festive et qu'elle fonctionne, il faut qu'il y ait un public. La plateforme de gauche souhaite déposer au prochain Conseil un postulat pour renforcer notamment la participation de la population pour l'élaboration notamment de « cœur de ville », que l'Urbanisme nyonnais se dote d'une vraie volonté d'être participative et pas juste par une exposition à la Grenette ou une soirée d'information, mais une vraie prise de pouls de la population comme l'avait fait Communyon, mais de refaire une nouvelle étape pour que la population puisse se sentir au cœur de cette ville et s'engager fondamentalement sur les projets d'avenir.

M. David LUGEON souhaite souligner sa satisfaction globale sur le programme de législature et notamment relever que l'amphithéâtre figure à la page 17. Il est mentionné comme projet à poursuivre durant la législature. De fait, il aimerait encourager la Municipalité à ce que cela ne

reste pas au stade de la bande-annonce, mais que ce projet puisse bénéficier d'un plan d'action afin que ce monument, que l'on pourrait qualifier également d'emblématique, soit offert ou plutôt rendu à la population. Cette dernière l'attend, il ne s'agit de loin pas que de la population nyonnaise puisque le rayonnement touristique qui s'y dessine est suffisamment fort pour que la Municipalité assure désormais une avancée effective. Il rappelle que le plan de quartier a été voté et qu'une fois que le stade des oppositions sera passé, ce projet pourra profiter du fait qu'il est divisible en trois parties distinctes et non contraignantes les unes des autres. Sa première étape est facilement accessible sans obliger les deux suivantes à se poursuivre rapidement. Il invite la Municipalité à faire avancer ce dossier au plus vite pour que les premières pierres soient visibles et accessibles au public.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

- 16. *Préavis N° 41 concernant la promotion de l'économie et du commerce local - Octroi d'un crédit de fonctionnement annuel de CHF 164'000.- pour la mise en œuvre de mesures ciblées en faveur du commerce local et la création d'un poste de délégué économique à 80%.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 17. *Rapport municipal N° 42 en réponse au postulat de Mme Jessica Jaccoud et M. Pierre Wahlen intitulé « Pour une augmentation des emplacements d'affichage à intérêt public. ».***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 18. *Préavis N° 43 concernant la mise en œuvre du concept « Cœur de ville » – Demande de crédit de CHF 1'740'000.- pour le lancement de cinq projets et quatre planifications – Parc urbain et parking souterrain à Perdtemps, revitalisation de la Place du Château, logements au Martinet, réaménagement de la place de la Gare, élargissement du tunnel de l'Etraz, plan d'affectation des secteurs « Viollier », « Usteri », « Gare-Sud » et « Gare-Nord. ».***

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART s'étonne du contenu du préavis N° 43. En effet, la Municipalité demande un gros montant pour neuf sujets différents. Il se demande s'il n'aurait pas été préférable de faire des préavis différents. Certains rétorqueront que pour une fois que la Municipalité a une vision globale, il le leur reproche. Il se demande comment justifier un crédit pour des sujets aussi divers que Perdtemps ou Martinet. Si l'avenir de la place Perdtemps est un enjeu prioritaire pour l'Exécutif, cela fait de très nombreuses années que l'on nous vend Martinet. Or, aujourd'hui, nous avons un plan de quartier mais la partie la plus importante, soit le bâtiment le long des voies et la partie place avec hôtel, commerces etc. n'est pas encore sur les rails. Pour la place du Château, bien des choses sont à voir, mais une commission pour ce sujet était nécessaire si l'on ne souhaite pas que le rapport soit déposé dans une année. Dans le préavis, il est noté que la Commission d'urbanisme sera régulièrement informée. Il se permet d'en douter, car lors des dernières séances, le service n'avait aucun dossier à porter à leur connaissance. Dans aucun des projets il n'est fait mention de la révision du PGA, point essentiel pour la gestion du bâti existant, et qu'il demande depuis vingt ans mais il n'a aucun signe de la Municipalité dans ce sens. Par conséquent, il demande que la commission étudie point par point ce préavis avec une grande prudence sur les montants alloués. Par soucis d'éthique, en tant que membre de la commission d'urbanisme, il ne participera pas à cette commission.

M. Patrick BUCHS est à 200% d'accord avec les propos de M. Hanhart. En tant que membre de la Commission architecture et urbanisme, il propose à la Municipalité, plutôt que faire perdre des soirées et gagner du temps, qu'elle offre aux commissaires qui siègent à la CAU, un abonnement à La Côte. Ils seront ainsi informés et ce sera beaucoup plus simple.

M. le Municipal Maurice GAY pense qu'il y a deux visions : d'un côté celle de Mme Jaccoud et de l'autre, celle de M. Hanhart. La Municipalité a décidé de passer à l'action, et il y a plusieurs manières de le faire. Soit on fait un seul préavis, comme c'est le cas, ou on le sépare en plusieurs. Concernant la Commission d'urbanisme, l'ordre du jour de la prochaine séance a été envoyé ce jour. Auparavant, la Municipalité était dans la phase d'élaboration du programme de législation et, de ce fait, ne pouvait pas discuter certains projets avant d'avoir donné son accord sur sa vision pour la législature à venir. Raison pour laquelle un certain nombre de points n'ont pas été portés à l'ordre du jour et seront discutés par la suite. Il ne faut pas croire que la Commission de l'urbanisme n'est pas un partenaire fiable avec lequel l'Urbanisme et la Municipalité ne souhaitent pas travailler, bien au contraire. Par contre, il fallait en premier lieu valider les projets avant de les traiter avec la commission. Concernant le PGA, il sera rediscuté dans le cadre de la Commission puisque c'est un sujet très important aussi bien financièrement qu'urbanistiquement.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

19. *Rapport municipal N° 44 en réponse au postulat de M. Sacha Soldini, du 15 novembre 2016 intitulé « Nyon, ville pilote en matière d'accueil des requérants d'asile / Version 2.0.»*

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. *Postulat de M. Yvan RYTZ & Consorts intitulé « Pour un affichage public revu à Nyon. »*

En préambule, M. Yvan RYTZ remercie MM. Jonas DONNET et Pierre PATELLI co-auteurs de ce postulat et l'ensemble des signataires.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Plus de 10 personnes soutiennent le renvoi à une commission.

21. *Interpellation de M. Pierre WAHLEN intitulée « Quel calendrier politique pour les grands projets en général et la RDU en particulier, 2^{ème} demande ? ».*

Cette interpellation fait suite à une interpellation qu'il avait rédigée au nom de la commission qui avait déjà siégé en 2012 à propos de la RDU, alors qu'il s'agissait de nommer un chef de projet pour ce projet. Depuis 2012, au niveau des discussions au sein de Conseil et de la Commission de l'urbanisme il ne s'est pas passé grand-chose. Le souci est que le Conseil puisse suivre ces projets importants et valider au fur et à mesure des décisions pour éviter que l'on se trouve dans quelques mois ou années avec un Conseil qui refuserait un certain nombre de décisions qui ont été prises il y a fort longtemps. Ce n'est pas de la défiance vis-à-vis du projet mais plutôt le souhait qu'il puisse être débattu et accompagné au fur et à mesure de ses développements.

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB se demande pourquoi ces questions n'ont pas été soulevées dans le cadre du postulat de M. Allamand dans lequel il était question de la RDU, du croisement, de

l'avancement des travaux. On boucle la discussion et on recommence après, ce qui est une perte de temps. Il se demande pour quelle raison on n'a pas tout discuté au même moment.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES répond que certaines questions avaient déjà été évoquées lors de la commission, mais elle recommence volontiers. La RDU dans son ensemble est un projet régional, mais pour sa partie nyonnaise, ces questions seront évoquées au sein de la commission d'urbanisme et d'architecture, en sa présence, puisqu'elle porte le projet RDU. Puis un préavis RDU concernant une demande de crédit d'études sera présenté au Conseil cet automne. Concernant la question de savoir si la Municipalité avait l'intention de débattre avec le Conseil du futur tracé du Nyon-St-Cergue dans sa répercussion sur les aménagements urbains le long de son tracé et du rôle qui lui sera assigné, à sa connaissance, en l'état des études sur la RDU, Mme la Municipale signale qu'il n'y a pas de modification du tracé du Nyon-St-Cergue prévu dans le projet d'agglomération de 2^{ème} génération. Des éventualités existent toutefois pour le projet de 3^{ème} génération, non validé pour le moment par la Confédération et qui ne démarrera pas avant 2027. S'il devait y avoir une proposition de modification du tracé, cela serait aussi abordé par la Commission d'urbanisme et bien sûr soumis au Conseil communal. Enfin, la Municipalité partage entièrement les préoccupations de l'interpellateur et tient à s'assurer de l'adhésion du Conseil sur les grands projets. Elle veillera donc durant toute la législature et particulièrement pour ses projets phares comme « cœur de ville » et la RDU à informer et associer le Conseil à chaque étape.

M. Pierre WAHLEN répond à M. Colomb que lorsque la question du passage sur ou sous le Nyon-St-Cergue a été posée en commission, il lui a été répondu que ce n'était pas l'objet du postulat. Il est bien content d'apprendre que la Commission d'urbanisme sera saisie de cette question, elle attend depuis 2012.

Mme la Municipale Roxane FARAUT LINARES précise au sujet du croisement, que cela a été présenté dans des études tests. Il y a eu une séance à Nyon et une à Prangins. Il ne s'agit pas d'une nouveauté et la décision a été validée par la Municipalité en 2014.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

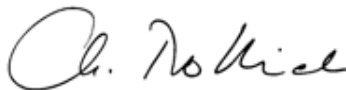
22. Divers en rapport avec la séance

La parole n'est pas demandée.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 22h10.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

La Présidente :



Christine TROLLIET

La secrétaire :



Nathalie WULLE

Annexes : vote nominal rapport 26
 Vote nominal rapport 38

Vote 5 : Rapport 26

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.04.2017 21:03:02

Résultats :	Oui :	34	44.74 %
	Non :	41	53.95 %
	Abstention :	1	1.32 %
	Total :	76	100.00 %

Résultats individuels :

ALTIERI Luigi	oui
ANGELI Aline	oui
BESSE Chloé	oui
BEURET Philippe	oui
BODEMAN Aurélie	oui
BREITENMOSER Sandrine	-
DEMETRIADES Alexandre	oui
FARINE Claude	oui
FELIX Yves	oui
HERITIER Fabien	oui
JACCOUD Jessica	oui
KARCHER Christian	-
KARLEN Dominique	oui
KRASNIQI Sadik	oui
LUGEON David	oui
LUGEON Séverine	-
MARQUES Manuel	oui
MONTECCHIO Chiara	oui
SCHWERZMANN Danièle	oui
STALDER Olivier	oui
VIOGET Corinne	-
SUKIENNIK Renata	oui
TSCHUY Frédéric	-
URFER Julien	oui
WIESER Daniel	oui
BADERTSCHER Elisabeth	-
BARRENSE Yara	oui
BOURQUI Fabien	-
BOURQUIN Nicolas	-
CARRARD Raymond	oui
DONNET Jonas	oui
INOUBLI LE ROY Sarra	oui
ISCHI KAPLAN Vanessa	-
KORNAROS Christos	oui
LEUZINGER Yves	-
LIMBORG Géraldine	oui
MAUSNER LEGER Valérie	oui
PATELLI Pierre	oui
RYTZ Yvan	oui
TROLLIET Christine	-
WAHLEN Pierre	oui
ALESSANDRO Giovanni	-
ALLAMAND Victor	non
ANNEN Valérie	-
COLOMB Jacky	non

GIRARD Pierre	oui
GIRARD Sven	non
GULIZIA Joseph	non
HANHART Jacques	Abstention
JENEFSKY Robert	non
KURATLE Philippe	non
MACPHERSON Niall	non
ROCHAT Blaise	non
ULDRY Doris	non
VUILLE Jean-Pierre	non
WENGER René	non
BUCHS Patrick	non
MIEVILLE Laurent	non
MIÉVILLE-BLONDEL Michèle	non
TRIPET Olivier	non
UELTSCHI Bernard	-
BIELER Eric	-
BÜRKI Véronique	non
CAMPICHE Thierry	-
CLERC Bastien	-
COUVREU DE DECKERSBERG Pierre-Alain	oui
DARBRE GUBBINS Florence	non
DE GARRINI Luciano	-
DUTRUY Gustave	non
FAVRE Suzanne	non
FREI Maurice	non
GAILLE Josette	non
GAUTHIER-JAQUES Yves	non
GLASSON Philippe	non
GUIGNET Mireille	non
HAINARD Jean-Michel	non
JACKSON Brian	-
JOLY Régis	non
KIRCHNER Volker	-
LAZCANI Amparo	non
MONGE Olivier	non
PAREDES Xavier	-
PERRIN Christian	non
PITTET Jacques	non
SAHLI Stéphanie	non
SAUGY David	-
VUAGNIAUX Christine	oui
CARENZA Marco	non
CATTIN André Francis	non
DELLEY Stéphane	oui
ENGGIST Béatrice	non
FÜGLISTER Jean-François	non
GRAF Edyta	non
NICOLE Willy	non
NILSSON Hans Rasmus	non
SOLDINI Sacha	non
CARENZA-LYSINSKI Maria	non
UDASSE Christian	-
WEAVER Mark	-
PEITREQUIN Charles	non

Vote 10 : Rapport 38

Type : Oui/Non/Abstention

Résultats : oui

Horodateur : 03.04.2017 21:32:50

Résultats :	Oui :	76	95.00 %
	Non :	2	2.50 %
	Abstention :	2	2.50 %
	Total :	80	100.00 %

Résultats individuels :

ALTIERI Luigi	oui
ANGELI Aline	oui
BESSE Chloé	oui
BEURET Philippe	oui
BODEMAN Aurélie	oui
BREITENMOSER Sandrine	-
DEMETRIADES Alexandre	oui
FARINE Claude	oui
FELIX Yves	oui
HERITIER Fabien	oui
JACCOUD Jessica	oui
KARCHER Christian	-
KARLEN Dominique	oui
KRASNIQI Sadik	oui
LUGEON David	oui
LUGEON Séverine	-
MARQUES Manuel	oui
MONTECCHIO Chiara	oui
SCHWERZMANN Danièle	oui
STALDER Olivier	oui
VIOGET Corinne	-
SUKIENNIK Renata	oui
TSCHUY Frédéric	-
URFER Julien	oui
WIESER Daniel	oui
BADERTSCHER Elisabeth	-
BARRENSE Yara	oui
BOURQUI Fabien	-
BOURQUIN Nicolas	-
CARRARD Raymond	oui
DONNET Jonas	Abstention
INOUBLI LE ROY Sarra	oui
ISCHI KAPLAN Vanessa	oui
KORNAROS Christos	oui
LEUZINGER Yves	-
LIMBORG Géraldine	oui
MAUSNER LEGER Valérie	oui
PATELLI Pierre	oui
RYTZ Yvan	oui
TROLLIET Christine	-
WAHLEN Pierre	Abstention
ALESSANDRO Giovanni	oui
ALLAMAND Victor	oui
ANNEN Valérie	-
COLOMB Jacky	oui

GIRARD Pierre	oui
GIRARD Sven	oui
GULIZIA Joseph	oui
HANHART Jacques	oui
JENEFSKY Robert	oui
KURATLE Philippe	oui
MACPHERSON Niall	oui
ROCHAT Blaise	oui
ULDRY Doris	oui
VUILLE Jean-Pierre	oui
WENGER René	oui
BUCHS Patrick	oui
MIEVILLE Laurent	oui
MIÉVILLE-BLONDEL Michèle	oui
TRIPET Olivier	oui
UELTSCI Bernard	-
BIELER Eric	oui
BÜRKI Véronique	oui
CAMPICHE Thierry	-
CLERC Bastien	-
COUVREU DE DECKERSBERG Pierre-Alain	oui
DARBRE GUBBINS Florence	oui
DE GARRINI Luciano	-
DUTRUY Gustave	oui
FAVRE Suzanne	oui
FREI Maurice	oui
GAILLE Josette	oui
GAUTHIER-JAQUES Yves	oui
GLASSON Philippe	oui
GUIGNET Mireille	oui
HAINARD Jean-Michel	oui
JACKSON Brian	-
JOLY Régis	non
KIRCHNER Volker	-
LAZCANI Amparo	oui
MONGE Olivier	oui
PAREDES Xavier	-
PERRIN Christian	non
PITTET Jacques	oui
SAHLI Stéphanie	oui
SAUGY David	oui
VUAGNIAUX Christine	oui
CARENZA Marco	oui
CATTIN André Francis	oui
DELLEY Stéphane	oui
ENGGIST Béatrice	oui
FÜGLISTER Jean-François	oui
GRAF Edyta	oui
NICOLE Willy	oui
NILSSON Hans Rasmus	oui
SOLDINI Sacha	oui
CARENZA-LYSINSKI Maria	oui
UDASSE Christian	-
WEAVER Mark	-
PEITREQUIN Charles	oui